

**ASSEMBLEE BOURGEOISIALE DU MERCREDI 15 DECEMBRE 2010
A 19.30 HEURES A LA GRANDE SALLE DU SERVICE DU FEU**

Présidence : M. Pierre-Alain **CLEMENT**, Syndic

Présents : 80 bourgeoises et bourgeois
dont 3 Conseillers communaux bourgeois
et 1 Conseiller communal non bourgeois

Excusés : Pour le Conseil communal
Mme Marie-Thérèse **MARADAN-LEDERBERGER**

Membres d'une Commission bourgeoisiale

M. Philippe **LEHNER**

Bourgeoises et bourgeois

Mmes Juliana **AEBISCHER**
Elisabeth **AEBY-SCHÖNENWEID**
Suzanne **BARRAS**
Nicole **CHABLAIS**
Carole **HENRY DE DIESBACH**
Huguette **GODEL**
Alicia **KOCH**
Anne-Marie **JUNGO**
Anita **MORONI**
Marie-Claude **ROHRBASSER-THIERRIN**

MM. Dominique **DE BUMAN**
Gabriel **CHABLAIS**
Jean-Daniel **DESSONNAZ**
Jean-Baptiste **HENRY DE DIESBACH**
Jean-Robert **GISLER**
Louis **JUNGO**
Harold **KOCH**
Jérémie **KOCH**
Jonas **KOCH**
Rudolf **OESCHGER**
Pierre **PICCAND**

Scrutateur : M. Roger **MACHEREL**

Secrétaire : M. Gérard **AEBY**

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 26 mai 2010
- 2.0 Budgets de l'exercice 2011 des Institutions bourgeoisiales
- 3.0 Organe de révision
- 4.0 Divers

o o o

L'assemblée approuve cet ordre du jour.

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux bourgeoises et bourgeois.

M. le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée par lettre personnelle remise à domicile, ainsi que le prévoit la loi, et par publication dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg no 47 du 26 novembre 2010, de même que par affichage au pilier public.

Le secrétariat de l'assemblée bourgeoisiale est, selon la loi du 25 septembre 1980 sur les Communes, assuré par le Secrétaire communal. Pour des questions pratiques, le Chef de Service de la Bourgeoisie fonctionne comme secrétaire de l'assemblée. Le procès-verbal est contresigné par la Secrétaire de Ville.

L'assemblée approuve cette procédure.

1.0 Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 26 mai 2010

Par gain de temps, le résumé du procès-verbal n'est pas lu séance tenante. Le procès-verbal détaillé reste cependant à disposition des bourgeoises et bourgeois sur le bureau et peut également être consulté à l'administration bourgeoisiale ainsi que sur le site internet de la Ville de Fribourg. Il est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

2.0 Budgets de l'exercice 2011 des Institutions bourgeoisiales

M. le Président donne la parole à M. Charles de Reyff, Conseiller communal, Président des Commissions bourgeoisiales, pour une présentation générale des budgets.

M. Charles de Reyff

Monsieur le Syndic, Président, Monsieur le Vice-Syndic, Madame la Conseillère communale, Mesdames et Messieurs les bourgeois et bourgeois et membres des Commissions. Comme de tradition, je vous propose le début de la présentation du budget de l'année prochaine par une synthèse des différents objets qui nous sont soumis et des différents résultats prévus que ce soit pour les dépenses ou les recettes avec tout d'abord la première partie qui représente les objets liés à l'exploitation habituelle des Institutions bourgeoises et la deuxième partie qui regroupe principalement les dépenses particulières, des éléments qui ne sont pas liés à l'exploitation directement ou qui nous sont imposées par des liens contractuels.

Me référant donc à la première partie, vous constaterez que nous prévoyons de dégager en 2011 un bénéfice total de Fr. 862'729.00, ce qui est toujours dans la ligne que nous avons annoncée en début de période législative et qui avait été confirmée par une étude financière confiée à un expert extérieur, soit de dégager entre Fr. 700 et Fr. 900'000.00 de bénéfice chaque année.

Dans les différents domaines d'activité, on constate que les chiffres sont pratiquement les mêmes chaque année dans leur proportion. Pour ce qui est des forêts, on est toujours autour de Fr. 100'000.00 de déficit et pour les autres éléments, les chiffres sont en principe bénéficiaires avec la cave qui reste toujours un certain mystère puisque vous savez que nous devons faire le budget avant de connaître l'état de la récolte, de l'achat par la cave aux vignes, respectivement de la vente aux clients, et là nous prévoyons un petit déficit de Fr. 2'667.00.

Pour ce qui est de l'exploitation de Bourguillon, du sanctuaire de Bourguillon et de la Cure, le montant est déficitaire cette année et principalement dû à une rénovation importante du mur qui longe la propriété de la cure, mais également par la création, dès cette année, d'un fonds de rénovation par un premier versement d'un montant de Fr. 30'000.00.

Le point "divers" comprend les différents frais d'exploitation et les frais généraux administratifs. Les frais généraux administratifs eux-mêmes restent stables. Toutefois, comme nous avons ici le produit des titres dans les produits, nous subissons gentiment mais sûrement, au fur et à mesure de l'échéance des placements que nous avons, la baisse des taux. Il est aujourd'hui presque plus agréable d'avoir des dettes que de l'argent puisque l'argent s'emprunte à des taux très bas. L'argent est placé également à des taux très bas d'où une situation un peu plus difficile.

Le deuxième élément qui fait baisser les revenus de notre patrimoine financier est que nous avons, comme vous l'avez décidé, utilisé en priorité les liquidités disponibles pour la rénovation du Home. Je vous rappelle que vous avez voté un crédit total de 25 millions et nous utilisons donc en priorité les liquidités avant d'emprunter à la banque. C'est aussi ce qui fait baisser le capital en banque et donc les intérêts.

Donc, malgré cette situation un peu difficile au niveau des produits des titres, vous voyez que nous arrivons quand même à ce bénéfice de Fr. 862'729.00 pour les activités ordinaires des Institutions bourgeoises. Je reviendrai en détail sur certains éléments lorsque nous étudierons le budget de fonctionnement fondation par fondation.

Dans la deuxième partie qui implique les éléments que l'on peut qualifier de non-liés, je les prendrai les uns après les autres. Le versement de Fr. 50'000.00 aux frais d'exploitation des Bains de la Motta. Je vous rappelle que l'assemblée bourgeoise a décidé sur le principe que, chaque année nous participons à un montant maximum de Fr. 50'000.00 pour couvrir le déficit des Bains de la Motta.

Les produits extraordinaires : un montant de Fr. 10'000.00 concerne un rattrapage TVA auquel nous nous attendons. Et ensuite les subsides habituels : au Foyer St-Louis pour Fr. 1'200.00, aux Sœurs hospitalières de Ste-Marthe; là nous y sommes tenus par la convention qui a été signée au moment de la fusion entre l'Hôpital des Bourgeois et l'Hôpital cantonal. Donc, nous versons une rente aux sœurs qui étaient encore actives à la fermeture de l'Hôpital et ceci tant qu'elles sont vivantes.

Un chiffre particulier cette année, particulier par son importance, soit une garantie de déficit pour le Home bourgeoisial. J'y reviendrai aussi dans le cadre de la Fondation de l'Hôpital. Le subside habituel au Service social que nous vous proposons de répéter, le montant de Fr. 20'000.00 qui est inscrit maintenant depuis plusieurs années pour les dons et subventions en cours d'année, acquisition d'œuvres d'art qui nous permet la rénovation ou l'acquisition de certains objets plus particulièrement à la Maison bourgeoisiale.

La prise en charge d'un poste au Service des Archives communales de Fr. 25'000.00. Pour rappel une décision prise par l'Assemblée bourgeoisiale de consacrer un montant total de Fr. 125'000.00 versé aux Archives communales, pour particulièrement la gestion de l'important fonds qui nous a été remis par le Dr Dubas. Une dépense particulière, soit le versement d'une subvention au projet Werkhof-Frima. Pour rappel, il s'agit de la réhabilitation du bâtiment du Werkhof très connu ou trop connu puisqu'on en parle beaucoup. L'Association est à la recherche de sommes qui lui permettent d'installer d'une part le plan Martini fait en trois dimensions, les bureaux du Service public de l'emploi, mais également une activité sociale importante avec des salles de réunions pour le quartier et l'installation de la Maison de quartier, l'ancien centre de loisirs ou la Vannerie. Nous avons jugé que ça rentrait tout à fait dans les objectifs des Institutions bourgeoisiales de soutenir l'activité tant culturelle, touristique que sociale d'un quartier de la Ville.

Et ensuite les deux postes Fr. 10'000.00 et Fr. 30'000.00, frais extraordinaires et frais de personnel pour les résidents du Foyer. Les Fr. 10'000.00 des frais extraordinaires sont une possibilité que nous souhaitons avoir avec la Direction du Foyer de financer certaines activités ou certains achats particuliers à destination exclusive des enfants qui résident dans le Foyer des Bonnesfontaines. Cela nous permet, par exemple, de financer une sortie, une fête de Noël ou l'achat d'équipement de ski pour des enfants qui n'ont pas de revenu du tout. C'est un juste retour de la Fondation de l'Orphelinat vers les résidents du Foyer.

Les frais de personnel, c'est un montant que nous demandons régulièrement depuis quelques années et qui permet de faire le joint lorsque les effectifs de personnel ne suffisent pas au Foyer. Comme partout, nous constatons, particulièrement avec le Foyer et avec le Home, lorsque nous sommes subventionnés, la souplesse pour augmenter ou diminuer le personnel est très restreinte par rapport à ces subventionnements cantonaux et fédéraux, en particulier avec le Foyer puisque nous devons aller jusqu'à la Confédération. Alors ce petit montant de Fr. 30'000.00 permet souvent de faire le joint pour l'engagement de personnel complémentaire en particulier pour les week-ends. Même si le Foyer ne s'appelle plus orphelinat, on doit constater que de plus en plus d'enfants résidant au Foyer n'ont plus de réseau social ni de réseau familial autour d'eux. Alors même s'ils ne sont pas formellement orphelins, ils sont quasiment abandonnés par leur entourage donc un engagement supplémentaire est nécessaire en particulier pendant les week-ends et les périodes de vacances scolaires.

Voilà pour ces différents montants qui sont tous plus ou moins habituels. Vous les revoyez chaque année et finalement un élément qui n'a pas d'influence directe sur les comptes puisque nous prélevons à la réserve libre la dernière tranche de Fr. 700'000.00 destinée à soutenir l'extension du site sportif St-Léonard.

Pour rappel, vous avez décidé un montant total de Fr. 1'500'000.00 à verser en trois tranches. Fr. 100'000.00 ont été versés initialement en 2009, Fr. 700'000.00 en 2010 et la dernière tranche qui est ici incluse dans ce budget pour l'année 2011. Ce qui fait qu'au final, avec les Fr. 800'000.00 sur l'activité normale et les différents engagements que nous prendrons ici, nous arrivons malgré tout à un résultat final global positif de Fr. 108'529.00 pour les activités des Institutions bourgeoisiales.

Voilà M. le Syndic-Président, je crois avoir tout dit sur les généralités et je me permettrai d'apporter certains éclaircissements encore au fur et à mesure du passage des fondations.

M. le Président passe à la présentation Fondation par Fondation des budgets 2011 en se référant au message.

I. Fondation de l'Hôpital des Bourgeois

- *Home bourgeoisial (pages 5 à 9 et page 35 du message)*
- *Administration générale (pages 10 à 20 et page 36 du message)*

a) Budget de fonctionnement

M. Charles de Reyff : *Un montant important à relever dans le budget du Home bourgeoisial, c'est le résultat final escompté, c'est-à-dire un déficit de Fr. 493'000.00 qui est une somme non négligeable que nous proposons, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, de retenir dans le cadre de l'administration générale de la fondation comme garantie de déficit. Si la somme est importante cette année, c'est que 2011 sera une année particulière pour le Home. Nous terminerons les travaux de rénovation et d'agrandissement à la fin du mois de juin. Le retour des résidents est prévu pour le courant de l'été et nous avons donc, avec cette gestion sur les sites de relogement et sur le site définitif, beaucoup d'incertitude sur les frais d'exploitation. Nous avons une autre grande incertitude, c'est la médicalisation des sept lits supplémentaires par rapport à la situation avant déménagement et comme vous le savez, les lits médicalisés, on peut les installer, mais si on veut avoir des subventions, ils doivent être reconnus par le Canton. A ce jour et depuis de nombreuses années, la demande est déposée pour ces sept lits supplémentaires mais même si aujourd'hui nous avons des informations officielles qui nous laissent penser que ces sept lits vont nous être accordés, au moment de l'élaboration du budget, nous n'avons pas pris le risque de faire paraître dans le budget les revenus liés à ces sept lits supplémentaires.*

Voilà les deux éléments qui nous font proposer ce budget avec un déficit important, c'est l'incertitude avec le changement de gestion, changement de site et ensuite l'inconnue au moment de l'élaboration du budget concernant la médicalisation des sept lits supplémentaires.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement du Home bourgeoisial.

a) Budget de fonctionnement de l'Administration générale

- (pages 10 à 20 et page 36 du message)

M. Charles de Reyff : *Pour l'Administration générale, à relever ce montant important, soit les fameux Fr. 493'000.00 que je viens de vous expliquer. Demeure toujours également l'inconnue par rapport aux vignes et à la cave. On sait aujourd'hui que la récolte a été bonne et sera un produit fini de bonne qualité. Il semble que l'année 2010, au millésime 2009, n'aura pas à rougir en termes de qualité. Par contre, nous n'avons pas forcément atteint partout les quantités par rapport au maximum que l'on pouvait récolter. Cela n'aura en principe pas d'influence importante sur les chiffres puisque la qualité devrait compenser la quantité. Décision a été également prise de ne pas hausser le prix de nos vins en 2011 malgré l'augmentation de la TVA de 7,6 à 8%.*

La discussion est ouverte.

La parole est demandée.

M. Christoph Allenspach : *M. le Président, Mesdames et Messieurs, j'ai juste une question. Je ne sais pas si elle est bien placée à cet endroit de la discussion, c'est un peu difficile à retrouver les données dans le budget.*

Il y a une année, lors de l'approbation du budget 2010, je suis intervenu pour demander si un certain montant pouvait être inscrit dans le projet d'intégration en Ville de Fribourg. Je ne l'ai pas trouvé directement dans le projet. Il est probable que vous avez noté quelque chose. Je voulais juste poser la question à quel endroit se trouve ce poste et de quel montant il s'agit. Merci.

M. le Syndic remercie M. Allenspach de son intervention. Y en-a-t-il d'autres ? Ce n'est pas le cas donc la discussion est close.

M. Charles de Reyff : *Je remercie M. Allenspach pour sa question. Effectivement, elle n'était pas tout à fait au bon endroit mais je concède qu'il n'est pas facile de s'y retrouver quand on n'a pas l'habitude d'avoir sous les yeux le document.*

Dans mon résumé initial, je vous ai présenté différents éléments et le sujet dont vous parlez est intégré au montant de Fr. 20'000.00 représentant les dons et subventions qui est au budget de la Régie des Copropriétés bourgeoises.

Le Conseil bourgeoisial a tenu compte de votre proposition. Il n'en a pas fait une rubrique particulière dans le budget. Par contre, dans le cadre des dons et subventions qui lui sont demandés, il y aura une attention particulière aux projets liés à l'intégration. Cela a d'ailleurs été le cas à plusieurs reprises durant cette année. Le seul élément qui me vient à l'esprit maintenant ce sont des cours de langue donnés par une organisation installée dans le quartier du Schönberg. Nous avons été approchés aussi par d'autres projets auxquels nous avons répondu positivement et d'autres que nous n'avons pas retenus, en tenant compte effectivement toujours de l'intérêt final pour Fribourg et ses environs dans le cadre de l'intégration de personnes arrivant et souhaitant s'installer à Fribourg.

Donc la réponse à votre question a été prise en compte dans la rubrique des dons et subventions et elle le sera pour les années à venir.

M. le Syndic remercie M. de Reyff et demande à M. Allenspach s'il est satisfait de la réponse.

M. Allenspach se déclare satisfait de la réponse donnée.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

b) Budget des investissements

(pages 20 et 37 du message)

M. Charles de Reyff : *M. le Syndic Président, je me permets quelques petites illustrations. Les deux objets qui vous sont soumis concernent notre domaine de Schmitten. Voici un petit plan de situation avec la Bahnhofstrasse et les différents bâtiments qui sont ceux de l'exploitation de notre domaine dans ce village. Ce domaine est exploité de manière tout à fait satisfaisante de notre part. On a constaté aussi que la Commune de Schmitten a révisé son plan d'aménagement local tout récemment, ce qui veut dire que pour une bonne vingtaine d'années, nous n'aurons pas de surprise ou de pression pour éventuellement déclasser des terrains de zone agricole en zone à bâtir. Cela signifie que notre exploitation pourra rester telle qu'elle est en tous les cas pour une vingtaine d'années.*

Une réflexion a été faite avec notre exploitant sur certains bâtiments. Ces bâtiments sont au nombre de trois. Pour le premier, le montant proposé s'élève à Fr. 160'000.00 et concerne les aménagements extérieurs et la rénovation intérieure du Schlössli. Ce bâtiment est un bâtiment d'habitation complémentaire à celui qui se trouve dans la ferme et qui était occupé, jusqu'à il y a quelques semaines, par la génération précédente des exploitants. La dernière personne y habitant ayant fait le choix de se rendre dans un appartement protégé, ce bâtiment est maintenant libre. Comme l'exploitant ne souhaitait pas reprendre ce bâtiment, il est d'ailleurs séparé en termes de contrat, nous avons fait le choix de rénover ce bâtiment, principalement à l'intérieur, et de le mettre en location comme un bâtiment d'habitation tout à fait normal. C'est une jolie maison avec deux étages habitables et un galetas avec une certaine surface de terrain que nous allons lui adjoindre pour un jardin. Nous avons bon espoir de pouvoir louer ce bâtiment avec un rendement tout à fait intéressant au final. Nous avons d'ailleurs déjà quelques candidats.

Voilà pour le premier objet. Autant vous dire qu'une partie du bâtiment est protégée donc nous n'y faisons pas ce que nous voulons.

Le deuxième objet concerne la démolition de la grange et du rural. C'est en 2007 qu'un "Lothar numéro 2" si je peux m'exprimer ainsi, s'est abattu et a endommagé le toit. A ce moment-là, nous avions dans un premier temps souhaité effectuer des rénovations, réparations. Nous avons découvert que l'état de la charpente était catastrophique. Nous avons, en cherchant un peu plus loin, constaté que le reste du bâtiment n'était plus conforme aux réglementations sur la détention des animaux, donc la Loi sur la protection des animaux et décision a été prise de démolir ce bâtiment et son voisin pour y construire un bâtiment unique moderne, mais utilisable par le fermier de manière complète. Donc les deux bâtiments, en jaune sur le plan, vont être démolis et c'est ce bâtiment rouge (sur le plan) qui va être construit. L'élément a été discuté en enquête préalable avec les services du Canton, avec bien sûr la Commune de Schmitten et il a été mis à l'enquête publique vendredi passé dans la Feuille officielle du Canton de Fribourg. Donc la procédure est en cours. Il ne manque plus que le crédit de votre part pour pouvoir construire ce nouveau bâtiment, démolir les deux bâtiments précédents et ainsi assurer à notre fermier un outil de travail de bonne qualité donc encore amélioré par rapport à ce qu'il a maintenant.

Voilà M. le Syndic Président, les éléments que je voulais apporter sur ces investissements de Fr. 910'000.00 sur le domaine de Schmitten.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 voix contre le budget des investissements de la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois.

II. Fondation des Fonds Pies

(pages 21, 22 et 38 du message)

a) Budget de fonctionnement

M. Charles de Reyff : *Quelques commentaires sur des éléments qui figurent dans le budget. Tout d'abord la création d'un fonds de rénovation pour la chapelle de Bourguillon. Nous proposons d'y verser un montant de Fr. 30'000.00 dont Fr. 10'000.00 proviennent du locataire. Je vous rappelle qu'après la dédit du contrat avec la Paroisse St-Nicolas / St-Paul, donc c'est elle qui a résilié le contrat, nous avons un nouveau locataire aujourd'hui qui est le Vicariat épiscopal. Dans le contrat que nous avons avec le Vicariat, il est prévu le versement d'un montant de Fr. 10'000.00 par année que nous nous engageons à déposer dans un fonds de rénovation.*

Un autre montant relativement important : Fr. 20'000.00 pour la remise en état du mur qui se situe à la cure donc plus particulièrement à gauche en face de la boulangerie, à l'endroit où se trouve l'arrêt de bus. Nous avons-là la Cure avec un mur qui longe la route qui, pour une partie, a déjà été rénové au moment des travaux importants qui ont été faits dans la cure. Une deuxième partie a été laissée en l'état et comme il est en partie en molasse mais surtout en déchets de construction pour sa plus grande partie et que le niveau de la terre est plus haut derrière le mur que devant, il y a des infiltrations d'eau et nous devons maintenant le rénover. Le montant est conséquent parce que ce mur est considéré comme important par le Service des Biens culturels et nous avons donc à respecter certaines dispositions, ce qui a effectivement pour conséquence aussi d'en augmenter le coût de réalisation.

La maison du chemin de la Chapelle 1 qui faisait partie du contrat de bail avec la Paroisse St-Nicolas / St-Paul nous est revenue. Elle n'est plus utilisée pour le service de la chapelle. Cela nous a permis de louer au prix du marché à une personne privée et ainsi donc d'avoir un loyer plus élevé que le loyer de préférence que nous faisons à la Paroisse pour le logement du sacristain, respectivement de la sacristine de la chapelle.

Voilà donc les trois éléments importants : la création d'un fonds de rénovation, la réparation du mur de la Cure et une augmentation de la location du Chemin de la Chapelle 1.

Aucune remarque particulière n'est à formuler à ce sujet.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement des Fonds Pies.

Il n'y a pas d'investissement prévu au budget 2011.

III. Régie des Copropriétés bourgeoises

(pages 23 à 26 et page 40 du message)

a) Budget de fonctionnement

M. Charles de Reyff : *C'est sur le budget de fonctionnement de la Régie des Copropriétés que nous ressentons le plus la diminution des revenus des titres, puisque nous avons utilisé, comme je l'ai dit, une partie de cet argent pour le financement de la rénovation du Home et que nous subissons également la diminution du rendement des titres. C'est également là que se trouve le montant de Fr. 20'000.00 pour les dons et subventions et également dans cette rubrique que nous prenons entre autres le montant de Fr. 700'000.00 pour la troisième tranche du Site sportif St-Léonard, équilibré par un prélèvement à la réserve libre de la Régie des Copropriétés.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de la Régie des Copropriétés.

b) Budget des investissements

(pages 26 et 41 du message)

M. Charles de Reyff : *Le montant que nous vous proposons s'élève à Fr. 200'000.00 et concerne les rénovations intérieures du Restaurant de l'Aigle-Noir. Je vous rappelle que cet Aigle-Noir a été réouvert il y a maintenant 30 ans, que des rénovations profondes n'ont jamais été faites bien que la chose ait été entretenue régulièrement et le montant qui est proposé vise principalement au changement intégral des revêtements de sol à l'intérieur du restaurant, la rénovation complète des toilettes du sous-sol et de différents travaux qui vont de la lustrerie à la peinture à la remise en état de certaines parties de la cuisine afin d'être assuré de respecter toutes les normes légales. Pour rappel, l'Aigle-Noir sera fermé dès le 23 décembre, avec le départ de M. et Mme Frauendiener, et réouvert le 1^{er} mars 2011 par le nouveau tenancier, M. Blanc et son équipe, après que ces travaux aient pu être faits, pour autant bien sûr que le crédit nous soit accordé ce soir.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 voix contre le budget des investissements de la Régie des Copropriétés.

IV. Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial

- *Foyer (pages 27 à 39 et page 42 du message)*
- *Administration générale (pages 30 à 32 et page 43 du message)*

a) Budget de fonctionnement

- *Foyer des Bonnesfontaines (pages 27 à 39 et page 42 du message)*

M. Charles de Reyff : *Pour le Foyer bourgeoisial, comme chaque année, c'est un budget que nous vous présentons avec un résultat à zéro puisque l'institution est entièrement subventionnée, pour ce qui est de son activité normale, par les fonds cantonaux et fédéraux. Les choses pourraient légèrement changer avec les dispositions légales qui devraient entrer en vigueur d'ici deux ou trois ans mais également être modifiées en fonction de l'évolution de notre rapprochement avec le Foyer St-Etienne dont je pourrai vous parler dans les divers. Mais pour ce qui est de cette année, le budget est égal aux années précédentes puisque subventionné.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement du Foyer des Bonnesfontaines de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

a) Budget de fonctionnement

- *Administration générale (pages 30 à 32 et page 43 du message)*

M. de Reyff : *Une seule remarque qui sortirait de l'ordinaire, c'est là aussi le rendement des titres en raison de la baisse des taux mais aussi en raison de l'utilisation de certaines liquidités de la Fondation pour le financement de la rénovation du Home comme l'a décidé l'assemblée bourgeoisiale.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité le budget de fonctionnement de l'Administration générale de la Fondation de l'Orphelinat bourgeoisial.

Il n'y a pas d'investissement prévu au budget 2011.

V. Caisse des Scholarques

(pages 32 et 45 du message)

M. Charles de Reyff : *J'ai un seul commentaire d'information et là aussi je reviens sur le rendement des titres. La Caisse des Scholarques malheureusement a un capital qui est uniquement en argent, donc la baisse des taux d'intérêt fait que le montant à disposition pour le versement de bourses d'étude est de plus en plus maigre et la Chambre des Scholarques qui siègera demain, pour répondre aux cinquante demandes de subvention qui lui ont été soumises, disposera d'un montant de Fr. 20'000.00. Je vous laisse faire la division. Vous constaterez qu'en moyenne les bourses s'élèveront à Fr. 400.00 ce qui est regrettable, mais la situation est telle qu'elle est et nous n'avons pas encore trouvé le généreux mécène qui nous aurait "couché" sur son testament pour revigorer notre Caisse des Scholarques. Etant donné qu'elle a tenu le coup jusqu'à aujourd'hui depuis 1577, elle devrait encore tenir le coup quelques années.*

M. le Syndic d'ajouter qu'il s'agit de la plus vieille fondation de la Ville de Fribourg et que ses statuts ne permettent de ne puiser que dans le produit du capital et non pas dans le capital ce qui effectivement pose un problème en fonction de la rentabilité des placements ces derniers temps.

Cette rubrique ne figure que pour information dans le budget 2011, l'assemblée bourgeoise n'ayant pas à se prononcer sur ce sujet.

VI. Fondation C.-J. Moosbrugger

(page 46 du message)

M. Charles de Reyff : *Là j'ai le regret totalement inverse. Je vous rappelle que la Fondation Moosbrugger verse des subsides à de jeunes filles ou de jeunes garçons qui souhaitent faire des études exclusivement en Angleterre et non pas dans les pays anglo-saxon. La possibilité de modifier les statuts nous a été refusée et nous avons, année après année, des sommes relativement importantes à disposition. Malheureusement sur les cinq dernières années, nous avons eu en moyenne une demande par année. Donc, contrairement aux Scholarques, nous avons de l'argent à disposition mais malheureusement peu ou pas de demandes.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est close.

L'assemblée ratifie le budget de fonctionnement de la Fondation Moosbrugger.

3.0 Organe de révision

M. le Président donne la parole à M. Pierre Zwick, Président de la Commission vérificatrice des comptes.

M. Pierre Zwick, Président de la Commission vérificatrice des comptes : *Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs. La Commission vérificatrice des comptes a confié le contrôle des comptes 2010 à la Fiduciaire Fiduconsult SA à Fribourg. La Loi sur les Communes autorise une ou plusieurs reconductions mais limite toutefois la durée du mandat d'un organe de révision à six ans. Ledit mandat étant arrivé à échéance, la Commission vérificatrice des comptes a lancé un appel d'offres auprès des fiduciaires de la Ville et environs pour l'examen des comptes des prochains exercices, c'est-à-dire 2011 à 2013, des Institutions bourgeoises. Le choix a été fait sur la base des critères actuels, soit de compétence, soit d'économie, en choisissant des critères vérifiables et objectifs. Donc, la Commission a aujourd'hui l'honneur de vous proposer de désigner au sens de l'article 98 de la Loi sur les Communes la Fiduciaire Toffol & Schibli à Fribourg, Rue de la Banque 3, en qualité d'organe de révision des fondations et institutions bourgeoises pour les exercices 2011, 2012 et 2013.*

M. le Président ouvre la discussion

La parole n'est pas demandée

La discussion est close.

L'assemblée accepte à l'unanimité moins 1 abstention la nomination de la Fiduciaire Toffol & Schibli Fiduciaire SA en qualité d'organe de révision des comptes des fondations et institutions bourgeoises pour les exercices 2011, 2012 et 2013.

4.0 Divers

M. Charles de Reyff : *Je souhaite vous donner comme à mon habitude quelques informations sur la vie de nos institutions et sur le suivi de certains grands dossiers. Ces informations sont au nombre de six mais je vous rassure ce ne sont pas les seules six activités que nous avons eues cette année et que nous aurons durant l'année suivante.*

Tout d'abord préciser qu'au-delà de toutes ces activités sur nos immeubles, il y a des activités importantes dans nos forêts. Je vous rappelle que nous avons plus de 800 hectares de forêt et que l'équipe de M. Pauchard qui est présent ce soir à la tribune des visiteurs et que je salue, a travaillé de manière efficace une fois de plus, sans accident cette année et que le projet qui lui avait été confié dans la Vallée du Gottéron par le Canton de Fribourg s'est achevé et pourrait même être prolongé avec de nouvelles phases mais ce sont des discussions qui ne nous concernent pas directement. Donc, ma première information était de dire que la gestion de nos forêts se passe bien, sans accident.

La deuxième information, j'en ai déjà parlé tout à l'heure, c'est l'avenir de l'Aigle-Noir. Vous savez que nous avons eu pas mal de souci pour retrouver un tenancier à cet Aigle-Noir et que nous avons pu annoncer récemment l'arrivée d'un nouveau tenancier en la personne de M. Blanc et de son équipe avec

un excellent chef de cuisine. Excellent en tous les cas par sa carte de visite, puisqu'il est passé par Wenger au Noirmont, par Pierrot Ayer au Pérolles et finalement par le Lausanne Palace, ce qui nous laisse donc penser que la table de l'Aigle-Noir restera une table renommée de notre Ville.

Une autre information sur un événement qui s'est produit dans la Maison bourgeoise. Vous avez pu le voir avant l'été, nous avons mis au concours l'occupation du logement-atelier qui se trouve dans les combles. Il s'agissait de cet espace qui a été occupé entre autres par M. Joseph Reichlen jusqu'à la rénovation des immeubles, qui a été occupé ensuite durant les trente dernières années par M. Bernard Schorderet. Le Conseil bourgeois a fait le choix de rester dans la ligne artistique, a gardé l'idée de soutenir un artiste local et attaché à Fribourg et ayant un certain bagage, un certain avenir à nos yeux. Nous avons donc constitué un mini jury et nous nous sommes adjoints les services du responsable culturel régional, M. Baumer, qui a aujourd'hui quitté son poste. Finalement, nous avons pu, après rénovation, remettre ce logement-atelier, en main du locataire, le 1^{er} novembre 2010. Ce locataire a une grande qualité avant tout; c'est qu'il est bourgeois de Fribourg et qu'il est donc parmi nous ce soir, je lui demanderais de bien vouloir se lever, M. Samuel Rey, qui est là est donc l'artiste qui occupe notre logement-atelier.

L'information suivante concerne l'évolution de notre dossier relatif au Foyer des Bonnesfontaines. On vous informe régulièrement, assemblée bourgeoise après assemblée bourgeoise, des démarches en vue du rapprochement entre le Foyer des Bonnesfontaines et le Foyer St-Etienne. Nous sommes entrés maintenant dans la phase finale des formalités. Nous avons préparé des statuts pour la nouvelle Fondation qui regroupera ces deux entités et nous avons très bon espoir de pouvoir vous soumettre les différentes décisions à prendre lors de l'assemblée bourgeoise du mois de mai de l'année prochaine.

Un autre projet important qui ne se voit pas beaucoup à Fribourg puisqu'il se situe à Rieux dans nos vignes. Il y a déjà quelques années, l'assemblée bourgeoise nous a accordé un crédit visant à repenser la vinification et le stockage de nos vins. Le projet est maintenant lancé et nous avons commencé la transformation de la ferme pour pouvoir vinifier à l'intérieur de la ferme de Rieux sans nécessité de mise à l'enquête pour cette partie. Et la deuxième partie du projet, c'est l'agrandissement des bâtiments nous permettant de traiter la récolte année après année. Ce projet va être mis à l'enquête par les organes officiels du Canton de Vaud ces tous prochains jours. Nous avons déjà les préavis positifs des Services cantonaux vaudois ce qui est primordial et d'autant plus que pour les projets fribourgeois, puisque je vous rappelle que nos vignes de Rieux se situent dans le Lavaux, le Lavaux étant inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, on n'y déplace pas une brindille sans avoir donné toutes les garanties relatives au paysage, garanties que nous avons pu fournir puisque l'agrandissement de ce bâtiment se fera entièrement en sous-sol. Donc, c'est un projet lourd qui est porté par notre Chef de Service et les spécialistes de la vigne vaudoise.

Et enfin, je termine par le plus visible, le plus gros mais celui qui va très bien, c'est la rénovation de notre Home. Comme je vous l'ai laissé entendre tout à l'heure, nous prévoyons une fin des travaux au 30 juin et un retour de nos résidents dans leur mur durant l'été. Aujourd'hui, et c'était l'expression de la Commission de bâtisse, nous sommes pile poil tant dans le temps que dans l'argent. Nous avons ici les représentants de la Commission de bâtisse et de la Commission du Home qui peuvent vous confirmer que tout se passe extrêmement bien. Je profite là de remercier les gens qui s'engagent particulièrement dans ce projet. Nous avons une Commission de bâtisse mais nous avons aussi la Commission technique qui est présidée par M. Bernard Baeriswyl, membre du Conseil bourgeois, et secondé de main de maître par M. André Schoenenweid. Donc les intérêts de la Bourgeoisie sont garantis.

Je le répète donc, nous sommes dans les prix et pour le programme je me risque à le dire, même si j'ai dit que je ne le dirais pas, nous sommes en avance. C'est toujours dangereux de dire que nous sommes en avance mais il était prévu que

les chapes soient terminées après les vacances de Noël et elles le sont déjà donc le bâtiment pourra sécher quelques semaines supplémentaires.

Voilà M. le Syndic Président, les six informations sur les gros projets en cours que je souhaitais donner et je m'associe d'ores et déjà aux remerciements que vous n'allez pas manquer de formuler, en particulier en direction du Chef de Service et de l'ensemble de ses collaborateurs, que ce soit à l'Administration ou dans les forêts.

M. le Président donne la parole à l'assemblée pour d'éventuelles questions particulières à poser.

M. André Schönenweid : *M. le Président, Syndic de la Ville de Fribourg et de la Bourgeoisie, M. le Directeur, Mesdames, Messieurs, chers Combourgeois. Comme on a l'occasion dans les divers de poser quelques questions sur l'Administration des biens de la Bourgeoisie, je voulais vous en poser.*

La première concerne le Site de Bertigny. Suite à l'annonce parue ce jour dans le journal quotidien La Liberté sur les futures éventuelles affectations du terrain situé au centre ville de Cardinal, je me permets de poser la question finalement sur le suivi du dossier de l'affectation du terrain de Bertigny, propriétaire de la Bourgeoisie. Car finalement, ce terrain est six fois plus grand que celui de Cardinal et il a certainement une vocation de développement économique importante pour le centre du Canton, en particulier semble-t-il un groupe de travail dirigé par l'Etat qui devrait trouver son affectation future.

J'interviens dans ce sens-là car il me semble que les perspectives données au terrain de Cardinal ne vont pas tous dans l'intérêt de la Ville de Fribourg en particulier si nous créons à nouveau des bâtiments d'administration ou de l'Etat qui ne génèrent aucune recette fiscale pour la Ville de Fribourg et on sait que c'est un élément négatif dans la gestion générale de la Ville de Fribourg et dans ce sens-là je trouve que si vous pouvez influencer la Task Force de favoriser plutôt sur ce grand espace qu'est Bertigny la création d'un troisième campus universitaire après celui de Miséricorde et celui du Plateau de Pérolles, ce sera tout au bénéfice. Il y a de grandes perspectives d'évolution soit d'un site universitaire soit aussi de Sociétés qui peuvent être liées à ce site universitaire. Dans ce sens-là, j'aimerais poser la question suivant : finalement où en est le dossier des terrains de Bertigny-Ouest ?

La deuxième remarque qui touche aussi l'Administration des biens bourgeoisiaux, est un peu plus fondamentale.

Vous avez tous appris que le Grand Conseil a décidé d'un montant extrêmement important de 50 millions pour une grande réforme territoriale et avec l'idée qu'il y a une grande réforme au centre du Canton avec six communes. Surprises : quatre communes font un peu bande à part et partent avec leur propre projet.

La Liberté nous a donné quelques points divers qui sont des obstacles à surmonter dans une grande fusion, en particulier à mon grand étonnement, c'était la Bourgeoisie. Je pensais que ce n'était pas un sujet particulier d'intégrer une Bourgeoisie dans une nouvelle commune fusionnée, mais semble-t-il dans le processus, cela peut être un problème. Ma question est de deux ordres.

Le premier est-ce que finalement vous allez nous informer du rôle de la Bourgeoisie dans une fusion qui soit à trois, quatre ou à six communes, donc le rôle futur de la Bourgeoisie et surtout devons-nous modifier des statuts qui seront un jour présentés devant cette assemblée afin d'être compatibles à la future fusion. L'autre aspect de ma question sur ce point des fusions et du futur

de la Bourgeoisie : est-ce que notre assemblée sera encore présente ou au contraire, il y aura une nouvelle forme d'assemblée bourgeoisiale de la nouvelle commune fusionnée.

M. de Reyff : *Pour la première question de M. Schönenweid, pour ce qui est de Bertigny-Ouest, nous sommes ici à l'assemblée bourgeoisiale et nous traitons des Institutions bourgeoisiales. Il m'est donc difficile de justifier des réponses détaillées sur l'avenir des terrains de Cardinal.*

Pour ce qui concerne les terrains de Bertigny-Ouest, nous sommes conscients depuis très longtemps que ces terrains sont stratégiques puisqu'ils se situent au centre de l'agglomération, à côté de l'autoroute et d'autres installations comme les transports publics, des usines, de l'habitat, etc. Donc, ce sont des terrains clés. Après la fin définitive du projet de Gottéron-Village, nous nous sommes approchés de la promotion économique, en particulier de M. le Conseiller d'Etat Vonlanthen, en lui proposant de prendre la tête d'une Task Force visant à savoir ce qu'on allait faire de ces terrains.

La garantie informelle orale que la Bourgeoisie a donnée au Conseil d'Etat c'est que, comme collectivité publique, nous n'avions pas la possibilité de nous dessaisir de ces terrains d'un jour à l'autre au plus offrant mais que la Bourgeoisie avait le souci de l'épanouissement du centre cantonal et de son développement et qu'en conséquence, encore une fois d'une manière informelle, nous nous réservions ces terrains à un projet qui pourrait être développé par le Canton en collaboration avec l'agglomération et les communes.

Cette Task Force a donc fait un certain travail et ensuite le dossier a été confié à un groupe qui est composé des Communes de Villars-sur-Glâne, de Givisiez et de Fribourg qui bénéficient d'un certain subventionnement au titre de la nouvelle politique régionale qui fait des analyses pour l'occupation de site. Alors, la Bourgeoisie n'est en soit plus actrice de ce groupe, elle l'était dans la Task Force, mais elle a eu la garantie des trois communes de garder un strapontin dans ce groupe de travail ce qui fait que nous sommes régulièrement informés des différentes démarches qui sont entreprises par ce groupe de travail puisqu'effectivement, nous ne voulons pas nous trouver un jour avec un projet qu'on nous présente, et puis voilà l'assemblée bourgeoisiale n'a qu'à décider.

Donc, on suit cela de près mais le lien que vous faites avec Cardinal, effectivement beaucoup de personnes le font et nous le faisons aussi, puisqu'aujourd'hui ce sont les deux terrains dont beaucoup de monde parle puisqu'ils sont au centre de l'agglomération.

Il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui est également en cours un processus qui vise à adopter un nouveau projet d'agglomération et que là il faudra aussi voir ce que ce projet d'agglomération fera des différentes zones se situant dans le périmètre de l'agglomération de Fribourg, et il y a de fortes chances que la Bourgeoisie soit impliquée dans différentes discussions puisque des zones importantes se trouvent également à Granges-Paccot, notamment à la Colline de Torry dont nous sommes en grande partie propriétaires et à Bertigny-Ouest dont nous sommes là aussi les propriétaires et Cardinal étant en discussion.

Donc, la Bourgeoisie reste dans l'actualité. On voit aujourd'hui avec ces terrains clés que les décisions prises par nos prédécesseurs étaient justes. Nous avons aujourd'hui des terrains clés de l'agglomération qui sont en main d'une collectivité publique que sont les Institutions bourgeoisiales et cela facilite beaucoup de choses dans certains dossiers plutôt que d'avoir à faire à des propriétaires qui n'auraient des idées que purement financières sans penser au développement de notre Canton et de notre région en priorité.

Deuxième question par rapport à la réforme territoriale et à la situation de la Bourgeoisie ou des Bourgeoisies dans la question de la fusion.

Tout d'abord, je précise que la Loi sur les Communes prévoit l'existence d'Affaires bourgeoisiales et donc de l'assemblée bourgeoisiale. Donc, fusion ou pas fusion, il n'y a pas de raison que l'assemblée bourgeoisiale en l'état "disparaisse" puisque la Loi la maintient.

Dans le cadre de la fusion de Fribourg avec d'autres communes, nous n'avons pas fait d'analyse approfondie mais le principe devrait être relativement simple dans la mesure où les communes, que ce soit la fusion à six dont on parlait ou maintenant une éventuelle fusion à trois avec la disparition de la banane de l'ouest, comme je l'appelle, aucune de ces communes n'a aujourd'hui des Institutions bourgeoisiales. Ce qui veut dire que la question de fusion de bourgeoisies ne se pose pas en l'état. Et c'est ça qui aurait vraisemblablement été le plus compliqué.

On l'a vu dans d'autres cantons, même si le système n'est pas tout à fait le même. Je siége au comité de la Fédération des bourgeoisies suisses et on nous a cité l'exemple du Tessin où certaines communes politiques ont fusionné mais où les bourgeoisies sont restées. Donc vous avez certaines communes du Tessin qui sont une commune comprenant quatre bourgeoisies. Je ne vous explique pas pour définir qui a le droit de vote à l'assemblée bourgeoisiale ou à qui appartient quoi. Mais dans notre cas, il est vraisemblable qu'en cas de fusion, c'est simplement le périmètre, je dirais, qui s'étend et qui ferait qu'une personne par exemple aujourd'hui ayant le droit de cité à Villars-sur-Glâne aurait le droit de cité de la nouvelle commune constituée et deviendrait de ce fait bourgeoise. C'est ce qui semble être le plus vraisemblable dans ce qu'on nous a expliqué mais ce n'est pas aujourd'hui un sujet très important.

Si le sujet est souvent mis sur la table par certaines personnes, c'est que certains pensent que la Bourgeoisie de Fribourg est riche à millions et que l'idéal est de mettre le grappin sur ce pactole pour pouvoir ensuite profiter de cet argent. Et vous le savez mieux que personne puisque vous vous déplacez, pour la plupart, ce sont des visages que l'on connaît année après année, tant pour les budgets que pour les comptes, que le gros du travail qui est fait vise à maintenir un patrimoine, un patrimoine historique pour une partie.

Je vous ai parlé du mur de Bourguillon qu'un privé ne pourrait certainement pas rénover au prix où nous allons le rénover parce qu'il y a des exigences, donc des joyaux qui coûtent cher, mais que l'on ne peut pas vendre parce que personne n'achètera la Cure de Bourguillon ni la chapelle.

Un patrimoine forestier, plus de 800 hectares de forêts. Aujourd'hui personne n'achètera de la forêt parce qu'il faut être fou pour l'exploiter en tant que privé. Vous l'avez vu encore une fois dans le budget, c'est année après année, Fr. 100'000.00 et l'équilibre de notre petite entreprise fait que les Fr. 100'000.00 par exemple que nous coûte la forêt sont financés par des objets qui sont plus lucratifs comme des bâtiments locatifs dans lesquels nous pouvons louer des appartements et qui apportent cet équilibre.

Fr. 490'000.00 de déficit pour le budget 2011. Qui va payer ces Fr. 490'000.00 ? C'est la Fondation de l'Hôpital des Bourgeois avec ce qu'elle pourra générer par d'autres activités. Je passe par-dessus les exploitations agricoles. On parle aujourd'hui de la paysannerie, des soucis des revenus de cette catégorie de la population. Je pense que sans les collectivités publiques comme la Bourgeoisie de Fribourg et des Bourgeoisies à travers l'ensemble de la Suisse, elle disparaîtrait. Pensons également à la paysannerie de montagne. Aujourd'hui, une commune politique comme Fribourg ou une de ses communes voisines, aurait-elle une raison d'être propriétaire dans le Muscherental ? Très objectivement non. Si Châtel-St-Denis est propriétaire d'alpages sur son territoire, on peut mieux le comprendre et on voit d'ailleurs même que certaines communes comme celle de Planfayon ont vendu certains alpages qui aujourd'hui ont bien de la peine à tourner.

Les vellétés de certaines personnes de mettre le grappin sur un capital, il faudrait d'abord qu'elles viennent se renseigner pour savoir ce qu'est la réalité de ce capital et de quoi il est composé et elles comprendront rapidement que notre petite entreprise peut gentiment équilibrer ses comptes pour entretenir d'un côté et peut-être encaisser de l'argent de l'autre et régulièrement être sollicitée. Je ne rappellerai que les éléments les plus récents : la rénovation de la piscine de la Motta que vous avez accepté de financer intégralement, les sept millions versés à la construction de la salle de spectacle dans l'intérêt de tout le Canton, le million et demi pour le site sportif St-Léonard et si on remonte un peu plus en arrière, on rappellera que le terrain sur lequel est construit l'Hôpital cantonal a été donné par la Bourgeoisie de Fribourg avec encore quelques millions sonnants et rébuchants, que la plupart des sites scolaires sur le territoire communal ont également été remis gratuitement ou à prix modeste à la Commune pour construire ces infrastructures indispensables au fonctionnement de la Commune.

Alors voilà la différence. Je m'emporte un petit peu, parce que c'est un sujet qui me tient à cœur et qui a tendance à m'agacer quand certaines personnes effectivement font des déclarations dans les médias simplement parce qu'ils pensent pouvoir mettre le grappin sur un capital important.

J'espère M. Schönenweid avoir répondu à vos différentes questions. Aujourd'hui la Bourgeoisie n'est en soi pas un sujet qui doit être traité sur le plan légal dans le cadre d'une fusion mais qui doit bien sûr être réglé lorsque le processus aura avancé.

M. le Syndic : *Si je peux ajouter quelques compléments à cet argumentaire fort emporté mais tout à fait juste de la part de M. le Directeur :*

La Bourgeoisie n'est pas un problème et ne doit pas l'être. Au contraire, elle est un atout, je dirais particulier pour la Ville de Fribourg. Rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs les Bourgeois, cette Institution fait vivre sans impôt, avec le produit de ses divers placements et de ses propriétés, fait vivre près de 200 personnes, si je compte l'ensemble du personnel, non seulement administratif mais forestier également, du personnel du Home et du Foyer et de toutes les personnes qui travaillent pour nous dans les diverses propriétés agricoles. Elle apporte un certain nombre de bénéfiques qui nous ont permis non seulement de créer un nouveau patrimoine puisqu'il a été rappelé la participation financière à la salle de spectacle, mais également de l'entretenir. M. le Directeur a rappelé la participation très importante de la Bourgeoisie en ce qui concerne la rénovation de la piscine de la Motta. Il aurait aussi pu rappeler, emporté par son élan, le fait que nous ayons acheté le Restaurant du Gothard et que nous contribuions très clairement à entretenir un autre patrimoine dans le cadre de cette Ville. Et nous avons largement investi là où nous sommes propriétaires pour véritablement que ce patrimoine habité puisse être de la meilleure qualité possible. Donc, dans ce sens-là, l'élément fondamental ce n'est pas du tout, contrairement à ce que certains ont dit, de considérer la Bourgeoisie comme un handicap, mais comme un outil ou comme un atout excessivement positif.

Vous avez parlé également, M. Schönenweid de Cardinal puisque vous faisiez allusion à certaines paroles qui ont été écrites dans la presse. Alors j'aimerais rappeler plusieurs points. Le premier est que, pour la première fois depuis très longtemps, la Ville de Fribourg, une collectivité, se trouve devant une opportunité qu'elle n'a jamais connue, celle de remodeler le paysage d'occupation de la Ville de Fribourg, 53'000 m² en plein centre de la Ville. Jamais une opportunité de ce genre-là n'est arrivée pour les collectivités. La deuxième des remarques, c'est

que l'objet est énorme et il est évident qu'il nécessite un effort qui ne consiste pas seulement à peser sur un ou deux boutons mais qui s'inscrit dans une perspective à moyen voire à long terme.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal s'est allié de manière tout à fait paritaire avec le Conseil d'Etat pour gérer au mieux ce dossier. Evidemment que le dossier est en gestation. Nous sommes actuellement en négociation. Lorsque ces négociations auront abouti, les communications seront faites de manière commune entre l'Etat et la Ville de Fribourg.

Je constate également que, dans ce dossier, certains s'intéressent à ces terrains et prennent un peu leurs idées pour des réalités. Alors je vous rassure tout de suite, il n'est pas question pour nous de mettre en valeur ce terrain pour y mettre de l'administration. Il est essentiellement question pour nous de mettre en valeur ce terrain pour y créer le maximum de places de travail à haute valeur ajoutée. C'est notre ambition et je crois que c'est une ambition qui permet non seulement de répondre à un besoin d'une économie qui a de temps en temps des ratés et également au fait de dire que la Ville de Fribourg n'est pas seulement un lieu d'habitation, mais également un lieu où l'on travaille et où l'on produit des éléments. Donc voilà des éléments que je voulais rajouter sur ce dossier en vous rappelant que c'est évidemment dans un moyen voire long terme que ce travail est fait.

Dernière remarque relative à la Bourgeoisie. Il suffit qu'il y ait 10 bourgeois dans une commune là où une fondation existe, pour qu'elle continue à exister. Nous sommes plus de 4'000 je crois dans cette ville, donc nous avons encore de l'avenir devant nous pour rester tels que nous sommes aujourd'hui.

Voilà ce que je pouvais ajouter en ce qui concerne l'avenir de la Bourgeoisie.

La parole n'est pas demandée.

Avant de clore l'assemblée, M. le Président :

- remercie les membres du Conseil communal, les Commissions bourgeoises, l'Administration bourgeoise, l'assistance, le scrutateur et la presse ;
- ajoute que tout à l'heure lorsqu'il entendait M. le Directeur parler des budgets tenus et il allait dire des délais tenus, il avait presque envie de dire qu'il aurait presque dû baptiser le nouveau Home : le Home Equilibre, qu'il s'arrêtera là
- rappelle que la convocation à la présente assemblée donne droit à un bon pour une bouteille de vin ;
- convie l'assemblée à l'apéritif qui suit ;
- souhaite à toute l'assistance un joyeux Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2011.

L'assemblée est close à 20.40 heures.

LE PRESIDENT :

P.-A. Clément
Syndic

LE SECRETAIRE :

G. Aeby

LA SECRETAIRE DE VILLE :

C. Agustoni